



Surveillance réglementaire des hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant Site Héming - Bilan sur l'année 2020

Appareil de mesures : préleveur actif haut débit (Digitel)

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 12341

Norme suivie pour l'analyse : NF EN 15549

Durée du prélèvement : 24 heures

Fréquence d'échantillonnage : 1 jour sur 3

Matrice : air ambiant, fraction particule PM10

Lieu de mesures : Héming (Dept.57)

Unité : ng/m³



Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application de la LQ/2 selon règles définies par le guide IPR*

Validation des données : les mesures 2020 représentées ont été expertisées.

*Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)

ng/m ³	Moyenne annuelle civile 2020	Valeur cible année civile
B(a)P au 31/12/2020	3	1

Evolution des concentrations moyennes 24h en benzo(a)pyrène des 12 derniers mois sur le site de Héming

